

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND

RÈGLEMENT MRC-833

Règlement prévoyant les sommes nécessaires pour rencontrer les dépenses relatives à l'Entente de services Drummondville MATIÈRES DANGEREUSES – Partie V prévues pour l'exercice financier 2018.

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné le 13 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir une somme de 34 483 \$ représentant les coûts reliés au service d'intervention impliquant des matières dangereuses;

**RÉPARTITION**

CONSIDÉRANT QU'il est convenu de répartir la participation financière de la MRC de Drummond au service d'intervention impliquant *des matières dangereuses*, au montant de 34 483 \$, de la manière prévue lors de la conclusion de l'entente entre la sécurité incendie de la Ville de Drummondville et ses partenaires, et mieux détaillée au tableau no 1 ci-annexé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est par le présent règlement **MRC-833**, unanimement statué ce qui suit savoir:

- 1) Il sera et il est par les présentes requis des municipalités de la MRC de Drummond, une somme de 34 483 \$ pour acquitter le coût du service d'intervention impliquant *des matières dangereuses* calculé par la sécurité incendie de la Ville de Drummondville;
- 2) Il sera et il est par les présentes requis de toutes les municipalités de la MRC de Drummond, les coûts ci-haut prévus en un (1) seul versement dû au mois de janvier de l'an 2018, et inscrit au tableau no 1 ci-annexé pour valoir comme si ici au long récépissé;
- 3) Il sera et il est par les présentes statué qu'un intérêt d'un pour cent (1%) par mois sera chargé à toutes et chacune des municipalités visées par le présent règlement pour tout versement fait après un mois pour lequel il doit être fait.

LE PRÉSENT RÈGLEMENT PRENDRA FORCE ET EFFET SUIVANT LA LOI.

Signé: Alexandre Cusson  
Alexandre Cusson  
préfet

Signé : Christine Labelle  
Christine Labelle  
secrétaire-trésorière

ADOPTÉ LE : 17 janvier 2018

RÉSOLUTION D'ADOPTION : MRC11917/01/18

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 22 janvier 2018

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Drummondville, ce 22 janvier 2018

Christine Labelle  
Directrice générale et secrétaire-trésorière